

# Trophée Emile Simon

## 27ème édition

### EPREUVE EN STABLEFORD

#### (brut et net)

La section golf de l'ASPTT Paris a le plaisir de vous convier  
à la 27ème édition du Challenge ASPTT, Trophée Emile Simon.

Cette compétition est ouverte aux Associations Corporatives d'Entreprises affiliées à la F.F.G.  
ayant leur siège dans les Ligues de Paris et d'Ile de France.

Elle figure parmi les plus anciennes compétitions corporatives et constitue une véritable coupe  
francilienne qui consacre la meilleure équipe (en brut) des Associations Corporatives d'Entreprises  
des deux ligues.

#### 1er tour

- samedi 20 juin : groupe A au golf de Bondoufle  
groupe B au golf de Montgriffon

#### 2ème tour

- samedi 26 septembre : groupe A au golf de Montgriffon  
groupe B au golf de Rebetz

#### Finale :

- samedi 3 octobre : au golf du Réveillon à Lésigny

Vous trouverez ci-joint :

- le règlement de l'épreuve
- un bulletin d'engagement.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et closes le 29 mai ou dès que le maximum  
d'équipes (48 soit 24 par groupe) est atteint.

Chaque Association a la possibilité d'engager plusieurs équipes. Toutefois, un joueur ne peut  
participer, sur un même tour dans deux équipes différentes. Un club inscrivant 2 équipes en  
aura automatiquement une dans chaque groupe.

Le droit d'engagement est de 65 euros indépendamment du nombre d'équipes de la même société.  
Les demandes non retenues seront avisées par courrier.

Nous vous demandons de nous transmettre la composition de votre équipe avant le mardi précédent  
le jour de la compétition.

Les repères de départs seront communiqués avec les horaires.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu après la finale, au cours d'un buffet  
auquel tous les finalistes pourront se restaurer (Avec participation).

Meilleurs sentiments sportifs.  
Anne-Laure Ventre et Henri Luminet

## REGLEMENT

### ARTICLE - I -

L'épreuve, mixed-up, est ouverte à toutes les **Associations Corporatives d'Entreprises affiliées à la Fédération Française de Golf ayant leur siège sur le territoire des Ligues de Paris et d'Ile de France.**

Chaque Association pourra être représentée par **plusieurs équipes.**

### ARTICLE II

L'épreuve se déroulera en stableford.

Chaque équipe comprend quatre joueurs (ou joueuses) qui doivent être en possession de la **licence F.F.G.**, du certificat d'aptitude médicale à la pratique du golf en compétition et **membre de l'Association Sportive de l'entreprise.**

L'index pris en compte sera celui du joueur au jour de la compétition.

Pour le classement net, le **maximum de points rendus sera de 24 pour les messieurs et 28 pour les dames.**

Une ou deux journées de rencontres par équipe, qualificatives pour la finale. Le classement (en brut et en net) sera déterminé par le total des meilleurs scores des deux journées cumulées (au maximum 3 scores par journée).

Les ex-aequo seront départagés par :

- 1 - le score total de la quatrième carte lors de la deuxième journée,
- 2 - le score total de la quatrième carte lors de la première journée,
- 3 - le score des 9 derniers trous de la quatrième carte de la 2<sup>ème</sup> journée,
- 4 - le score des 9 derniers trous de la quatrième carte de la 1<sup>ère</sup> journée.

En cas d'égalité persistante, le même raisonnement sera appliqué au score de la troisième carte.

A l'issue des deux journées de qualification, les **5 meilleurs scores "brut"** de chaque groupe seront qualifiés pour disputer le challenge "brut", Trophée Emile Simon, les **4 meilleurs scores "net"** de chaque groupe participeront à la finale "net", challenge ASPTT Paris.

Le classement "brut" prime sur le classement "net".

En finale, deux équipes de la même Association ne pourront concourir dans le groupe brut.

Le classement sera établi en ne retenant que les scores réalisés lors de cette journée, les ex-aequo seront départagés par :

- 1 - le score total de la quatrième carte,
- 2 - le score des 9 derniers trous,
- 3 - le score des 6 derniers trous,
- 4 - le score des 3 derniers trous.

En cas d'égalité persistante, le même raisonnement sera appliqué au score de la 3<sup>ème</sup> carte.

### ARTICLE -III-

Le comité composé de la commission sportive de l'ASPTT PARIS golf des CORBUCHES décidera souverainement sur tous les litiges qui lui seraient soumis et peut exiger la présentation des justificatifs de l'appartenance d'un joueur à l'Association Sportive qu'il représente.

### ARTICLE - IV -

**Les résultats de chaque tour de cette compétition seront transmis à la F.F.G. pour mise à jour des index des joueurs.**

Les équipes seront réparties en deux groupes en essayant de tenir compte des souhaits exprimés lors de l'engagement.

Les départs se feront de repères adaptés à la difficulté des golfs et au champ des joueurs.

Les engagements peuvent être envoyés par E-mail :

[Henri.luminet@wanadoo.fr](mailto:Henri.luminet@wanadoo.fr)

et ensuite confirmés à l'aide de la fiche jointe :

#### **ASPTT PARIS section GOLF**

Ferme des Hyverneaux  
77150 LESIGNY

Accompagnée d'un chèque de **70 € par Association (indépendamment du nombre d'équipes engagées)** à l'ordre de l'ASPTT PARIS section GOLF.

Les green-fees devront être réglés directement aux golfs avant le départ.

Montant (sauf accord particulier) :	<b>golf de Bondoufle :</b>	<b>48 € par joueur</b>
	<b>Golf de Montgriffon :</b>	<b>56 € par joueur</b>
	<b>Golf de Rebetz :</b>	<b>52 € par joueur</b>
	<b>Lésigny Réveillon :</b>	<b>36 € par joueur</b>

Le trophée Emile SIMON sera confié pour un an à l'équipe gagnante de l'épreuve en brut.

Le challenge ASPTT sera confié pour un an à l'équipe gagnante de l'épreuve en net.

Les joueurs (ou joueuses) des trois premières équipes en brut et en net seront récompensés.

Pour les cas non prévus dans le présent règlement, il sera fait application du règlement de la Coupe de France Corporative et du règlement du Championnat de France Corporatif.

Nb : Télémètres strictement interdits lors de la compétition.